

Règlement course aux scores 6 heures 100 balises 2019 Course de Nuit.
Déroulement de la course de nuit du 24 mai 2019 départ à 23 heures
17470 Dampierre Sur Boutonne à L'Asinerie du Baudet du Poitou

Course aux scores : lieu la Tillauderie

1 course aux scores 6 heures max avec 100 balises

X balises au total, chaque balise à une valeur de 10 points / **1000**

Départ en masse

1 Carte au **1/10000°** / **Carte sur 2 A3**, vidage du doigt de la première carte avant de prendre la deuxième partie de la carte, le logiciel n'accepte pas plus de **60 postes à la fois**.

Départ signalé sur les cartes par un triangle/ double rond arrivée.

Pénalité : 50 points par dépassement du temps, 1 point par minute sup et 20 points supplémentaires toutes les 5mn suivantes..

Pas d'ordre de passage aux balises

Prise de la carte au triangle de départ sur les cartes /départ en masse

Le gagnant est celui qui fait le score le plus élevé en un minimum de temps.

Balises avec boîtier électronique sport ident.

Chaque équipe sera équipée d'un doigt électronique.

Equipements individuel à détenir:

Lampe torche/ téléphone

Boussole

Montre

Ravitaillement (eau)

Protection individuelle aux jambes

Règlements :

1 / Equipe de 2 ou coureur individuel majeur.

2 / autorisation parentale pour les mineurs sauf licenciés FFCO

3/ Pour les non licenciés, l'obligation de fournir un certificat médical de pratique de la course d'orientation ou de raid multi sport en compétition de moins d'un an à la date de la compétition.

4 / vous devez porter secours et assistance à tout coureur en difficulté.

5 / **Vous n'êtes pas prioritaire vous devez respecter le code de la route avec l'interdiction de courir sur les routes goudronnées.**

6 / vous devez respecter les zones interdites et les propriétés privées

7 / En cas d'abandon passer obligatoirement à l'arrivée et se signaler à l'informatique.

8 / Ne pas oublié de passer à l'informatique après avoir passé l'arrivée pour l'enregistrement des données et être classé.

9 / Vous avez l'obligation d'être assuré par une protection d'assurance individuelle responsabilité civile.

11/ Location de doigt Sportident 3 €, si vous vous en avez pas un.

12 / Perte du doigt 50 €, l'équipe en cas de perte s'engage à rembourser la somme dû

13 **Chaque équipe doit courir avec un équipement réfléchissant de sécurité.**

14 / Vous êtes le seul responsable de l'enregistrement des données « son et voyant » des boîtiers, l'organisation ne reviendra pas sur les données des boîtiers « **problème = pince** »

15 / Aucun remboursement des inscriptions ne sera effectué sauf compétition remise par faute de l'organisateur.

16 / Vous pouvez renvoyer l'inscription par mail : remplie et signée à : patrick.robin1@free.fr et le chèque par la poste.

17/ l'obligation pour les équipes de deux, d'être toujours associés faute de disqualification.

18/ Chaque coureur est responsable de son doigt électronique, il devra le vider et le contrôler avant le départ

19/ Seul l'organisateur est habilité à modifier le règlement pour des raisons de sécurité et d'équité pendant la course.

20/ Aucun remboursement ne sera effectuée pour raison de condition climatique.

21/ Vous courez dans un milieu naturel fragile, respectez le, aucun rejet de déchet n'est admis ?

22/ CMO décline toute responsabilité en cas de vol et de dégradation de matériel.

23 / Classement hommes femmes et mixte sur chaque course.

24 / Limitation à 150 équipes maximum avec 1 minima de 30 équipes.